



BÉBÉS-NAGEURS SAISON 2023 / 2024

Madame, Monsieur,

Vous vous apprêtez à remplir un dossier d'inscription pour l'activité Bébés-Nageurs pour votre ou vos enfants pour la rentrée de septembre 2023.

Avant de compléter ce dossier, nous vous remercions de lire **attentivement** les dispositions concernant la licence-assurance familiale F.S.G.T., ainsi que les règles de vie et d'hygiène en piscine.



Les inscriptions peuvent être faites en ramenant directement le dossier au secrétariat ou par courrier ; mais **seuls seront prioritaires les dossiers ramenés complets à l'Assemblée Générale qui se tiendra le Vendredi 1^{er} septembre 2023, à 20h.**

De plus, le nombre des enfants étant limité pour chaque groupe, les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des **dossiers complets**. Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et sera gardé 10 jours jusqu'à ce qu'il soit complété. Après ce délai, s'il n'est pas complété il sera retourné par courrier et retardera d'autant l'inscription.

Sans nouvelles de notre part, considérez votre inscription comme étant retenue. Nous ne vous contactons que s'il y a un souci avec votre dossier.

Aucune pré-inscription ou réservation de place n'est possible. Seules les familles présentes à l'Assemblée Générale seront prioritaires.

Seuls les dossiers complets, datés, signés et accompagnés des justificatifs demandés seront retenus.

Enfin, de par votre adhésion à l'A.P.N.E.E, vous devenez membres actifs de l'association.

Nous nous permettons donc de vous rappeler certains principes liés au fonctionnement de l'association.

Nous sommes une association loi 1901 créée il y a 47 ans et qui fonctionne sur le principe du bénévolat. **Tous les animateurs sont bénévoles.**

A ce titre, nous ne sommes pas des prestataires de services. Ce principe vous permet de vous impliquer personnellement dans la vie de l'association. Comment ? :

- ◆ Par votre rôle actif lors des séances en piscine, sachant que vous êtes le principal animateur de votre enfant et que l'animateur du groupe n'est là que pour vous proposer des activités permettant à votre enfant de progresser et de prendre du plaisir dans l'eau.
- ◆ Par la possibilité que vous avez de devenir vous-même animateur d'un groupe, ou membre du Conseil d'Administration ou bénévole dans une autre section (Activités motrices des P'tits Z'Explorateurs, Aquagym Pré-Natale, Remise en Forme Aquatique, Festival de la Petite Enfance...).
- ◆ Par la possibilité que vous avez de créer des activités nouvelles.
- ◆ Par votre droit d'assister au Conseil d'Administration qui se déroule une fois par mois, afin de nous soumettre vos remarques et/ou suggestions.
- ◆ Par la possibilité que vous avez de vous investir dans la mise en place du "Festival de la Petite Enfance", lors de son organisation et de son déroulement.

N'hésitez pas à nous joindre pour tout renseignement complémentaire. Très bonne saison à tous.

Les membres du Conseil d'Administration.

Sans nouvelles de notre part, considérez votre inscription comme étant retenue, merci donc de tenir compte des dates ci-dessous :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Vendredi 1^{er} septembre, à 20h dans les locaux de l'association. Présentation de l'activité, conseils importants aux nouveaux parents et diffusion de vidéos.

DÉBUT DES ACTIVITÉS : Mardi 26 septembre : pour ceux inscrits le mardi. Mercredi 27 septembre : pour ceux inscrits le mercredi. Le week-end du 30 septembre & 1^{er} octobre : pour ceux inscrits le samedi ou le dimanche.



Association Parentale Nautique
et d'Eveil de l'Enfant

INFO AUX PARENTS

QUELQUES RÈGLES VITALES POUR NOS ENFANTS

Les activités proposées par notre association à la petite enfance et à la famille nécessitent quelques informations permettant que la santé de nos enfants soit prise en compte.

EN PISCINE :

Que dois-je faire et prévoir pour mon enfant ? :

1) Dans mon sac pour la piscine :

- Maillot de bain classique (pas de couche aquatique).
- Bonnet de bain.
- Serviette de bain ou peignoir.
- Coton hydrophile (permettant à la sortie du bain de mettre un tampon ouaté pour absorber l'eau des oreilles du bébé, de l'enfant ; puis avant de partir rejoindre la voiture enlever les tampons devenus humides et remettre des tampons secs jusqu'à la maison).
- Collation : pour après le bain, **TRÈS IMPORTANT**, prévoir une collation (lait, compote, autre...) et hydrater l'enfant (biberon d'eau).

2) Après le bain :

Je pense à sécher la tête, y compris la nuque avec les séchoirs mis à votre disposition à la piscine. Puis, mettre un bonnet permettant de protéger la tête et les oreilles du froid, jusqu'à la maison.

Pourquoi dois-je prendre toutes ces précautions ? :

1) Thermorégulation :

Le petit enfant malgré son activité intense dans l'eau a besoin de se « mouvoir » dans une eau à 31°8 / 32° pour éviter de réduire sa température centrale.

2) Hypoglycémie :

Le tout-petit enfant possède très peu de réserve calorique, c'est pour cela que 30 minutes d'activité sont suffisantes, et surtout c'est pour cela qu'il faut l'alimenter après la séance, sur les lieux-même (la piscine). C'est une précaution très importante et vitale, car nous ne voulons pas vous faire peur, mais le coma hypoglycémique peut exister si nous ne prenons pas ces précautions.

3) Otite :

Comme à la maison après le bain, il est important de bien sécher les oreilles et le conduit, si l'on veut éviter toute infection possible.

NOTE D'INFORMATIONS

INFORMATIONS PRATIQUES POUR COMPLÉTER LE DOSSIER

Les inscriptions peuvent être faites en ramenant directement le dossier au secrétariat ou par courrier, mais **seuls seront prioritaires les dossiers ramenés complets à l'Assemblée Générale le vendredi 1^{er} septembre**. Le nombre des enfants étant limité pour chaque groupe, les inscriptions se feront par ordre d'arrivée de **dossier complet**. Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et sera gardé 10 jours jusqu'à ce qu'il soit complété. Après ce délai, s'il n'est pas complété il sera retourné par courrier et retardera d'autant l'inscription. **Aucune pré-inscription ou réservation n'est possible (ni par courrier, ni par téléphone)**.

Sans nouvelles de notre part, considérez votre dossier comme retenu. Nous ne vous contactons que s'il y a un souci avec votre dossier. Une fois que votre inscription est validée, toute demande d'annulation ou de remboursement devra être faite par courrier accompagné d'un certificat médical de contre-indication et sera traitée par le Conseil d'Administration de l'association.

1) – INFORMATIONS SUR LA COTISATION

➤ Les cotisations s'appliquent sur justificatif(s) (avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022)

- Le supplément 2^{ème} enfant et plus, est à compter dans le cas d'un enfant qui serait inscrit sur un autre groupe que son frère et/ou sa sœur, groupe qui serait adapté à son âge. Ce supplément pour le 2^{ème} enfant sera de 60 % du montant de votre cotisation, 50 % pour le 3^{ème} enfant, 20 % pour le 4^{ème}...etc. Par contre, dans le cas où le 2^{ème} enfant accompagne son frère ou sa sœur dans son groupe, alors que son âge ne rentre pas dans la tranche d'âge du groupe en question, le supplément sera de 40 % du montant de votre cotisation, 30 % pour le 3^{ème} enfant, 20 % pour le 4^{ème}...etc. **Le règlement par chèque(s) est privilégié.**
- La cotisation peut être réglée en deux ou trois fois en établissant les 2 ou 3 chèques à l'inscription.
- Possibilité de régler la totalité par virement bancaire (se rapprocher du secrétariat pour les modalités).
- Le CE de votre entreprise peut prendre en charge une partie de la cotisation, renseignez-vous.

Dans le cas de vie commune sans être mariés, le total des lignes concernées sera effectué à partir des deux fiches d'imposition 2023.

2) – INFORMATIONS SUR LA LICENCE-ASSURANCE F.S.G.T.

- **L'Apnée est un club affilié à la FSGT, donc la licence-assurance F.S.G.T. est obligatoire.**

Elle est valable du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

- La licence Familiale Petite Enfance F.S.G.T. (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) ouvre l'accès à toutes les pratiques familiales définies dans le contrat F.S.G.T., lorsque le ou les parents sont animateurs de leur (ou leurs) enfant(s).

- **Le nombre de personnes licenciées et assurées doit correspondre au nombre de personnes qui auront accès au bassin pour l'activité bébés-nageurs** (ex : 3 personnes : père, mère et enfant).

- Un frère, une sœur ou un grand-parent, qui suivrait l'activité, doit également être licencié.
- Dans le cas où ces personnes se joindraient à vous **ponctuellement**, ils pourront prendre une licence journalière auprès de l'animateur sur place pour ladite séance pour un coût de 3,50 €.
- Tout membre de la famille, licencié FSGT, qui souhaite s'inscrire dans un autre club FSGT (ex : Pau Natation) aura une extension à régler par enfant (10 EUR jusqu'à 14 ans) ou par adulte (15 EUR dès 14 ans).
- Si au sein de la famille, une naissance est prévue au cours de la saison 2023/2024, avec le souhait soit d'inscrire le futur enfant aux bébés nageurs ou tout simplement de l'amener avec l'aîné, prévoir également sa licence (voir avec le secrétariat).

- La fédération F.S.G.T. à laquelle nous sommes affiliés propose des licences individuelles ou familiales pour la pratique d'autres activités sportives dans le cadre d'un club F.S.G.T. Pour tout renseignement, vous adresser aux secrétariats de l'A.P.N.É.E. ou du Comité F.S.G.T 64 (au 05.59.27.96.60).

3) – INFORMATIONS SUR LES RÈGLES DE VIE ET D'HYGIÈNE (lire aussi l'info aux parents)

- Les règles de vie

➤ L'animateur étant responsable de son groupe dans l'enceinte de la piscine, nous vous demandons de **respecter les horaires des séances**. Votre ponctualité permettra le bon déroulement de la séance préparée par l'animateur, en créant une certaine convivialité et dynamique du groupe.

- Les règles d'hygiène

Nous vous rappelons ici les règles imposées par la réglementation de la piscine :

- **Respecter les marquages des vestiaires et des douches « hommes » et « femmes ».**
- **Obligation de vous déchausser à l'entrée des vestiaires.** Possibilité d'utiliser dans l'enceinte de la piscine des chaussures adaptées. **Tenue de bain obligatoire sur les bords de la piscine, maillot de bain adapté à l'enfant** avec élastique ajusté (maillot classique, pas de couche aquatique), **slip de bain pour les hommes**. **Bonnet de bain obligatoire** pour les adultes et les enfants (y compris les bébés).
- **Douche savonnée obligatoire avant l'entrée dans l'eau.**
- **Interdiction de manger** dans les vestiaires et au bord du bassin. Un local est à disposition à l'entrée de la piscine afin de donner à goûter à votre enfant et vous retrouver entre parents et enfants du groupe.

(Il est strictement interdit de se garer sur les emplacements réservés aux services d'urgence sur le parking de la piscine ainsi que sur ceux réservés aux handicapés.)

Début de l'activité Bébé-Nageurs le, **Mardi 26 septembre 2023.**

Petit rappel : l'Assemblée Générale se tiendra le vendredi 1^{er} septembre, à 20h dans les locaux de l'association.

4) – INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ D'ÉVEIL PSYCHOMOTEUR « Les P'tits Z'Explorateurs »

- Reprise de l'activité

➤ L'activité d'Eveil Psychomoteur et d'expression corporelle « Les P'tits Z'Explorateurs » est une activité familiale qui favorise et stimule le développement moteur de l'enfant au travers de nombreux exercices abordés par le jeu, l'exploration et la découverte.

Les jours, les créneaux horaires, les tarifs et le dossier d'inscription sont en ligne sur le site Internet de l'association, à la rubrique « Les P'tits Z'Explorateurs ».

Reprise de l'activité prévue le mardi 26 septembre 2023.

